

...

Laure DUTERTRE
Chargée des relations presse médias
03 23 24 89 52
06 38 99 23 82
presse@aisne.fr

Laon, le 12 novembre 2025

LA VÉLOROUTE V52 : UN PROJET STRUCTURANT POUR LE SUD DE L'AISNE

Le Département de l'Aisne avance à grands pas sur le projet de la Véloroute V52, un itinéraire cyclable qui reliera plusieurs communes du sud du territoire, en longeant la Marne. Ce projet, déclaré d'utilité publique depuis 2018, vise à offrir une voie douce, sécurisée et agréable pour les cyclistes, tout en valorisant les paysages et le patrimoine local.



La future véloroute du sud de l'Aisne appelée V52 traversera **15 communes** du sud de l'Aisne : Trélou-sur-Marne, Passy-sur-Marne, Barzy-sur-Marne, Jaulgonne, Chartèves, Mont-Saint-Père, Gland, Brasles, Château-Thierry, Essômes-sur-Marne, Azy-sur-Marne, Romeny-sur-Marne, Saulchery, Charly-sur-Marne, Crouttes-sur-Marne pour un **tracé total de 48 km**. Deux intercommunalités sont aussi directement impliquées : la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne.



Les élus des communes concernées ont été invités le 4 novembre à Château-Thierry afin de réaliser un **point d'étape complet sur l'avancée du cet ambitieux projet**, à l'initiative des conseillers départementaux des cantons d'Essômes-sur-Marne, **Anne Maricot et Dominique Duclos**, et de Château-Thierry, **Michèle Fuselier et Sébastien Eugène**, ainsi que de **Nicolas Fricoteaux**, président du Conseil départemental, et de **Mathieu Fraise**, vice-président du

Conseil départemental en charge des équipements et des infrastructures. Un moment d'échanges en présence de **Stéphane Paccard**, sous-préfet de l'arrondissement de Château-Thierry.

Un projet repensé pour plus de confort et de sécurité

Initialement prévu avec une largeur de voie de 2 à 2,5 mètres et un revêtement en sable stabilisé, le projet a été **réévalué** pour mieux répondre aux attentes des usagers et aux contraintes environnementales :

- **Largeur portée à 3 mètres** pour faciliter le croisement des cyclistes
- **Revêtement en enrobés biosourcés drainants**, plus durables et confortables
- **80 % du tracé en site propre**, c'est-à-dire réservé aux mobilités douces
- **Mesures environnementales renforcées** : compensation des zones humides, protection des espèces, étude faune-flore...

Le coût total du projet est désormais estimé à **11 M€ HT**.

Trélou-sur-Marne : une première section en préparation

La première phase de travaux concerne la commune de **Trélou-sur-Marne**, avec **4,2 km** d'aménagements pour un budget de **1,5 M€**. L'État et la Région ont déjà confirmé leur soutien financier : **750 000 €** de l'État via le Fonds mobilités actives et **375 000 €** de la Région Hauts-de-France. Le Département financera ainsi le solde, soit **375 000 €**.

Des démarches nombreuses et complexes

Depuis 2022, de **nombreuses étapes ont été franchies** : études environnementales, concertations avec les communes et les agriculteurs, relevés topographiques, adaptation du projet technique... En 2025, les démarches administratives s'accélèrent avec le dépôt des dossiers pour l'enquête publique et les autorisations environnementales. Un temps long pour un projet complexe qui nécessite l'acquisition de **plus de 1 000 parcelles** afin d'aboutir au tracé final de 42 km.

Les travaux pourraient débuter d'ici fin 2026, après une large concertation publique et sous réserve de l'obtention des financements et des acquisitions foncières nécessaires.

Avec des moyens financiers limités mais une ambition affirmée, le Conseil départemental fait de ce projet structurant pour les mobilités douces et le tourisme un engagement prioritaire au service de l'attractivité du territoire axonais.

Schéma Départemental des Véloroutes



www.aisne.com

